

## ARRÊTÉ N° 23-564-A-P-SCA

### de lutte collective contre les fourmis invasives en zone non agricole

Le Maire de la commune de Montrevault sur Èvre (Maine et Loire)  
VU le Code des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2122-21, 27, 28 et 29 et R.2122-7,  
VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles L251-3-1, L251-10, L252-1 à L252-5

Considérant les dégâts importants pouvant être causés par ces espèces sur le territoire de la commune,  
Considérant la commune de Montrevault sur Èvre, adhérente au réseau GDON/FDGDON de Maine-et-Loire

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Une opération de lutte collective est organisée les 10 et 11 août 2023 ainsi que les 30 et 31 août 2023. Une société prestataire est mobilisée pour intervenir chez les particuliers et sur le domaine public.

**ARTICLE 2** : Les propriétaires, et locataires, des terrains sur lesquels la lutte sera entreprise seront d'office adhérent au GDON de Montrevault-sur-Evre. Ces derniers seront invités à l'Assemblée générale annuelle du GDON.

**ARTICLE 3** : La lutte sera supervisée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (F.D.G.D.O.N.) de Maine et Loire.

**ARTICLE 4** : Tout particulier intéressé par la lutte devra préalablement s'inscrire auprès de leur mairie déléguée.

**ARTICLE 5** : Toutes précautions seront prises pour éviter tout accident aux personnes, aux animaux domestiques et autres espèces. En cas d'accident, prévenir la mairie et la F.D.G.D.O.N. – Tél 02 41 37 12 48.

**ARTICLE 6** : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en temps opportun au lieu habituel d'affichage des actes administratifs de la commune. Un exemplaire sera adressé avant le début des opérations :

- au Service Régional de l'alimentation – 10 Rue Le Nôtre – 49044 ANGERS Cedex 01,
- au Directeur de la DDT de Maine et Loire– cité administrative – 49047 ANGERS Cedex 01,
- à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, – 23, rue Georges Morel – 49070 BEAUCOUZE, contact@fdgdon49.fr,
- à l'Office Français de la Biodiversité, Citée administrative, bâtiment M, 15bis rue Dupetit Thouars, 49047 ANGERS Cedex 01,
- aux mairies avoisinantes.

Fait à Montrevault-sur-Èvre,  
Le 4 août 2023

Pour le maire empêché,  
Danielle Jarry, 3ème adjointe

